



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 26 août 2019

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2019-11
relatif à la
Demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), traitant du budget de fonctionnement, indique en son article 10 que :

« La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil communal, sous réserve des dispositions de l'article 11 (dépenses imprévisibles et exceptionnelles) ».

Pour respecter cette loi, la municipalité présente une demande de crédit complémentaire en principe annuellement.

2. Demande de crédits complémentaires

Compte	Chapitre	Intitulé	Budgétisé	Comptabilisé ¹	Crédit complémentaire demandé
1500.351	Administration	FEM, école de musique	11'050	12'331	1'300
2200.321	Finances	Défalcations et escomptes	1'000	931	500
3590.314	Refuge	Frais d'entretien	11'600	4'424	2'500
4300.318	Routes	Déblaiement de la neige	20'000	20'418	3'000
4500.301	Déchetterie	Traitement du personnel	14'000	9'713	6'000
4600.314	Epuration	Frais d'entretien	9'833	11'241	5'000
5600.365	Instruction publique	Frais dentaires	7'200	8'870	2'000
5800.365	Culte	Paroisses	18'000	20'444	2'500
Total					22'800

¹ Comptabilisation au 12 août 2019.

Compte	Chapitre	Remarque
1500.351	Administration	La contribution par habitant s'élève à 9.50 soit Fr. 1.- de plus que budgétisé
3590.314	Refuge	Plus-value relative à la place grillade (protection anti-feu sous toiture non budgétisée)
4300.318	Routes	Pas de commentaire particulier
4500.301	Déchetterie	Remplacement du responsable en raison d'une longue absence non planifiée
4600.314	Epuration	Révision citerne non budgétisée et réparation du bras gicleur
5600.365	Instruction publique	Frais dentaires refacturés aux parents à hauteur de Fr. 1'485.-
5800.365	Culte	Dépassement lié à la réparation urgente d'une cloche

3. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal no 2019-11 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances ;

Décide

De donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2019.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic Le Secrétaire

  

L. Imoberdorf P. Gerber

Municipal responsable du dossier : Laurent Imoberdorf